



LES VOYAGES

La Libre

La Libre Aventure : L'Etna & les Îles Éoliennes en randonnées

Du 6 au 13 avril 2027

àpd.

2435€/p

En chambre double,
avant le 30/11/2026

L'Etna & les Îles Éoliennes en randonnées

Au large de la Sicile, les îles Éoliennes forment un archipel singulier où les profondeurs de la Terre semblent rester en communication constante avec la surface. À Stromboli, elle gronde et illumine la nuit de ses éruptions spectaculaires ; à Vulcano, elle fume et exhale ses vapeurs sulfureuses depuis des cratères encore tièdes. Difficile de trouver ailleurs en Méditerranée une nature aussi vivante, aussi théâtrale.

Le voyage se poursuit sur les flancs de l'Etna, plus haut volcan actif d'Europe et véritable colosse de Sicile. Coulées de lave figées, cônes éruptifs, forêts de pins noircies puis regagnées par la végétation : chaque pas raconte une éruption, une renaissance. Le panorama, embrassant la mer Ionienne d'un côté et les sommets enneigés de l'autre, restera l'une des images fortes du séjour.

Mais ce périple n'est pas que minéral. Au fil des étapes, les guides locaux ouvrent aussi les portes d'une Sicile plus intime : villages de pêcheurs, terrasses viticoles accrochées aux pentes volcaniques, saveurs et traditions insulaires transmises de génération en génération.

La Libre Aventure vous propose un voyage entre feu et mer, entre vertige et douceur de vivre sicilienne.



L'Etna & les Îles Éoliennes en randonnées

Les moments forts de notre voyage :

- **Randonnées accessibles** de 2h30 à 4h par jour, entre paysages volcaniques et méditerranéens
- Trois univers volcaniques : **Vulcano, Stromboli et Etna.**
- Observation des activités du Stromboli avec **guide vulcanologue**, dans le respect des limites autorisées
- Ascension et randonnées sur les flancs de l'Etna
- **Option sommet de l'Etna**, selon conditions et réglementation en vigueur

Les + avantages Voyages de La Libre :

- Accompagnement Les Voyages de La Libre de Bruxelles à Bruxelles
- Circuit accompagné par un guide local parlant français
- Réduction réservation rapide



Votre Itinéraire

- JOUR 1 Bruxelles ✈ Catane
JOUR 2 Lipari - Punta Caprazza
JOUR 3 Panarea
JOUR 4 Vulcano - Lipari
JOUR 5 Volcan de Stromboli
JOUR 6 Transfert vers l'Etna
JOUR 7 Etna et Valle del Bove - Catane
JOUR 8 Catane ✈ Bruxelles



JOUR 1 | Mardi 6 avril 2027

Vols de Bruxelles vers Catane avec la compagnie Brussels Airlines.

06AVR SN3131 Bruxelles - Catane 12:15 - 14:55 *

Accueil à notre arrivée à l'aéroport de Catane et transfert à notre hôtel dans le centre de Catane. Place à une première découverte de la ville avec un guide francophone. De la Piazza Duomo à la Via Etnea, entre cathédrale Sant'Agata et façades de pierre de lave noire, cette balade dans le centre historique baroque donne le ton du séjour, entre patrimoine sicilien et présence constante de l'Etna.

Retour à l'hôtel Rooms Alcentro ★★★ (ou similaire).
Dîner au restaurant et nuit à l'hôtel.

**Horaires sous réserve de modification par la compagnie.*



JOUR 2 | mercredi 7 avril 2027

Petit déjeuner à l'hôtel et transfert vers Milazzo, port de départ pour notre traversée en hydroglisseur jusqu'à Lipari. Installation dans notre hébergement.

Déjeuner pique-nique.

L'après-midi est consacrée à une randonnée sur la côte sud de l'île, en direction de Punta Caprazza. Le sentier, facile et vallonné, serpente entre criques et maquis méditerranéen, offrant à chaque détour de beaux panoramas sur la silhouette fumante de Vulcano, juste en face. Une marche accessible, idéale pour prendre le temps d'observer le paysage volcanique environnant.

Dîner au restaurant et nuit à l'hôtel Oriente ★★★ (ou similaire).

MARCHE : 3H | DÉNIVELÉ : +250 M / -250 M



JOUR 3 | Jeudi 8 avril 2027

Petit déjeuner à l'hôtel.

Traversée matinale vers Panarea, la plus petite et la plus secrète des îles Éoliennes, célèbre pour ses maisons blanches immaculées et son atmosphère paisible, presque hors du temps.

Au départ de San Pietro, la randonnée emprunte d'anciens sentiers muletiers, entre terrasses cultivées et maquis parfumé, jusqu'à Punta del Corvo, point culminant de l'île, où le regard porte loin sur l'archipel.

Déjeuner pique-nique.

Sur le chemin du retour, halte à Cala Junco, baie spectaculaire enserrée entre de hautes falaises de lave et considérée comme l'une des plus belles criques des Éoliennes, avant de rejoindre les vestiges du village préhistorique de Capo Milazzese, témoin de plus de trois mille ans d'occupation humaine sur l'île. Retour à Lipari en fin d'après-midi.

Dîner au restaurant et nuit à notre hôtel.

MARCHE : 3H30 | DÉNIVELÉ : +250 M / -250 M



JOUR 4 | Vendredi 9 avril 2027

Petit déjeuner à l'hôtel.

Matinée libre pour explorer Lipari, chef-lieu de l'archipel : le château dominant la ville, la cathédrale, les vestiges préhistoriques.

Visite guidée du musée archéologique éolien, l'un des plus riches de la région, retraçant plusieurs millénaires d'histoire insulaire (entrée non comprise).

Déjeuner pique-nique.

En début d'après-midi, départ pour Vulcano, où l'on part à la découverte du Gran Cratere della Fossa (391 m), volcan encore fumant dont l'ascension offre une vue imprenable sur l'archipel, sous réserve des conditions d'accès en vigueur.

Après la randonnée, place au temps libre : flânerie dans le village aux ruelles colorées ou farniente au bord de mer, entre baignade et détente.

Retour à Lipari en fin d'après-midi.

Dîner au restaurant et nuit à notre hôtel.

MARCHE : 2H30 | DÉNIVELÉ : +400 M / -400 M



JOUR 5 | Samedi 10 avril 2027

Petit déjeuner à l'hôtel.

Traversée vers Stromboli, îlot mythique et volcan le plus actif d'Europe. Installation à l'hébergement, puis temps libre pour flâner dans le village de San Vincenzo, avec ses maisons blanches typiques et ses ruelles tranquilles.

Déjeuner pique-nique.

Dans l'après-midi, excursion accompagnée d'un guide vulcanologue jusqu'à la limite autorisée, pour observer l'activité strombolienne : des explosions rythmées et spectaculaires, qui animent le sommet du volcan depuis des millénaires.

Si l'activité volcanique ou une ordonnance interdit l'approche du volcan, une excursion alternative pourra être proposée, notamment une observation depuis la mer, tout aussi impressionnante à la tombée de la nuit. Dîner pique-nique en cours de randonnée. Nuit à Stromboli.

Dîner pique-nique et nuit à l'hôtel Villagio Stromboli ★★★ (ou similaire).

MARCHE : 3H | DÉNIVELÉ : +400 M / -400 M



JOUR 6 | Dimanche 11 avril 2027

Journée de liaison entre les îles Éoliennes et la Sicile continentale.

Après le petit déjeuner, matinée libre pour profiter une dernière fois de Stromboli, avant de rejoindre Milazzo en hydroglisseur, puis transfert en minibus jusqu'à l'Etna.

Installation au pied du versant sud du volcan, dans un décor de roche noire saisissant.

Déjeuner pique-nique.

En fin de journée, marche exploratoire au coucher du soleil, entre coulées de lave figées et cônes éruptifs, alors que la lumière rasante sculpte le paysage volcanique.

Dîner au restaurant et nuit au Refuge Sapienza ★★★ (ou similaire).



JOUR 7 | Lundi 12 avril 2027

Petit déjeuner à l'hôtel.

Journée entièrement consacrée à l'Etna. Randonnée vers la Valle del Bove, immense dépression volcanique où s'imprime, à ciel ouvert, l'histoire récente du volcan à travers ses coulées de lave successives et ses formations éruptives. L'occasion aussi de découvrir l'écosystème singulier du Parc de l'Etna, entre forêts de pins laricio et zones de recolonisation végétale sur d'anciennes coulées.

Déjeuner pique-nique.

Retour à Catane dans l'après-midi et installation à l'hôtel Rooms Alcentro★★★ (ou similaire).
Dîner libre et nuit.

MARCHE : 4H | DÉNIVELÉ : +400 M / -400 M | ALTITUDE MAX : 2240 M

Selon les conditions météorologiques et volcaniques, les dispositions des autorités et la motivation du groupe, possibilité d'emprunter téléphérique et véhicules 4x4 jusqu'à environ 2 900 m, puis de poursuivre à pied vers la zone sommitale, encadré obligatoirement par un guide volcanologue.

À partir de 130 € par personne, à régler sur place en espèces.

MARCHE : 6H | DÉNIVELÉ : +450 M / -850 M | ALTITUDE MAX : 2900 M



JOUR 8 | Mardi 13 avril 2027

Après le petit déjeuner, temps libre pour vos découvertes personnelles à Catane.

Transfert en début d'après-midi vers l'aéroport et enregistrement sur notre vol retour avec la compagnie Brussels Airlines.

13AVR SN3132 Catane - Bruxelles 15:45 - 18:35 *

**Horaires sous réserve de modification par la compagnie.*



Prix & Conditions

L'Etna & les Îles Éoliennes en randonnées
Du 6 au 13 avril 2027

Prix par personne :

Sur base de min. 10 participants

Chambre double : 2 585€ pp

Chambre single : 3 030€ pp

Réservation avant le 30 novembre 2026 : -150 € pp

Inclus : Les vols en classe économique (horaires sous réserve de modification par la compagnie) | Les taxes aériennes (131€ au 31 juillet 2026) | Hébergement dans les hôtels mentionnés ou similaires | La pension complète (du dîner 1er jour au petit déjeuner 8ème jour) | Les excursions et visites mentionnées | Les transport en minibus et bateau | Taxes d'entrée dans les îles Éoliennes | Guide local francophone local pendant tout le circuit | Guide vulcanologue à Stromboli | Accompagnement La Libre Aventure de Bruxelles à Bruxelles | Fonds de Garantie

Non inclus : Les déjeuners des jours 1 et 8 | Les boissons et consommations personnelles | L'accès accompagné au sommet de l'Etna (à régler sur place) | Les pourboires aux guides, aux chauffeurs et au personnel local | Les dépenses à caractère personnel | Les assurances voyage | tout service non mentionné dans la rubrique "inclus"

Condition de paiement : Acompte de 30% à la réservation. Solde à régler au plus tard 6 semaines avant le départ.

Conditions d'annulation :

Jusqu'à 180 jours avant le départ : 100€/personne

Entre 179 et 120 jours avant le départ : 25% du montant du voyage

Entre 119 et 60 jours avant le départ : 50% du montant du voyage

Entre 59 et 45 jours avant le départ : 75% du montant du voyage

Moins de 45 jours avant le départ : 100% du montant du voyage

Formalités :

Pour les ressortissants belges : **carte d'identité** en cours de validité.

Pour les ressortissants étrangers : merci de vous renseigner des formalités auprès de votre ambassade.

Santé :

Ce voyage est conseillé aux voyageurs en bonne condition physique.

Pas de vaccin obligatoire. Il est recommandé d'être en ordre des vaccinations de base (tétanos, poliomyélite, tétanos et hépatite A et B).

Pour plus d'information : <https://www.wanda.be/fr/landen/italie/>

Informations & Réservation

L'Agence LES VOYAGES

(agence du pôle voyages du groupe Bsccovery)

Lic 1652. Travel Team Consult And Representative SA

email : contact@lesvoyages.be

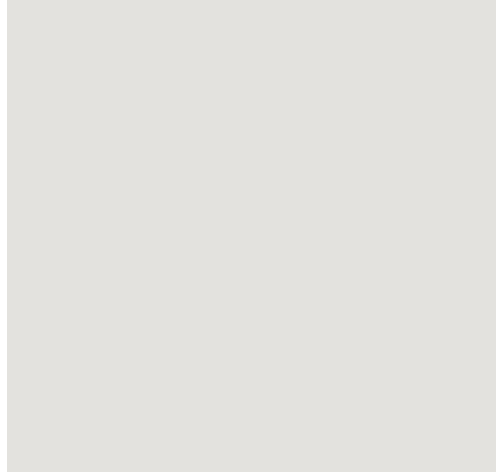
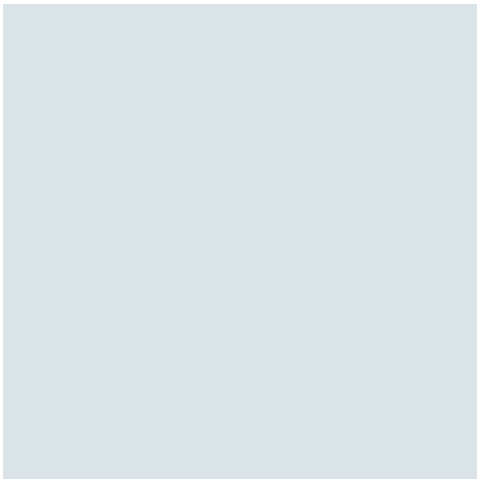
Tel : +32 2 639 46 56

Du lundi au vendredi

Route de Hannut 38, 5004 Bouge (Namur)

Rue des Francs 79, 1040 Bruxelles

Lic. A1652 - TVA 431.861.222



Formulaire d'inscription

L'Etna & les Îles Éoliennes en randonnées



Contrat à établir au nom de :

Nom : Prénom :
Rue : N° :
Code Postal : Localité :
Tél.: GSM :
e-Mail :

Réserve place(s) pour le voyage "L'Etna & les Îles Éoliennes en randonnées"

du 6 au 13 avril 2027

	Participant 1	Participant 2
Nom*		
Prénom*		
Date de naissance		
Nationalité		
GSM		
E-Mail		
Allergie(s)/Régime alimentaire		
Contact en cas d'urgence		

*tels qu'indiqués sur les documents d'identité

Chambre : ☐ Chambre double : 2585€ pp ☐ Chambre twin (2 lits simple) : 2585€ pp
 ☐ Chambre single : 3030€ pp
 ☐ Réservation jusqu'au 30/11/2026 : -150€ par personne

Assurance : ☐ Assurance annulation (4% du montant du voyage)
 ☐ Assurance multirisque avec extension pandémie (5,76% du montant du voyage)
 ☐ Pas d'assurance souhaitée

☐ Je renvoie **mes documents d'identité ainsi que ce formulaire d'inscription** dûment complété, daté et signé pour accord par mail à l'adresse contact@lesvoyages.be

☐ Je m'engage à **régler l'acompte de 30% au compte BE51 7370 7488 5962**, avec la mention "**LLB SICILE 04-2027**" et le solde pour le 23 février 2027 au plus tard.

☐ Je confirme avoir lu et compris les conditions générales de vente ci-jointes

☐ J'autorise L'Agence LES VOYAGES à utiliser mes données personnelles du présent formulaire pour le bon suivi de mon inscription au voyage et j'accepte d'être tenu informé des différents produits ou promotions par e-mail.

Date :

Signature :

Bulletin à renvoyer à

L'Agence LES VOYAGES (agence du pôle voyages du groupe Bsccovery)

Route de Hannut 38, 5004 Bouge (Namur) | Rue des Francs 79, 1040 Bruxelles | +32 2 639 46 56 | contact@lesvoyages.be
TVA 431.861.222 | Lic 1652. Travel Team Consult And Representative SA

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTES DE VOYAGES A FORFAIT DE TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE S.A

La loi du 1er décembre 2017, régissant le contrat de voyages à forfait, est d'application pour les présentes conditions particulières de vente. Dans le présent texte, TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE, S.A. est appelé « l'organisateur » et le client est appelé « voyageur ».

1.CONTRAT DE VOYAGES A FORFAIT : INFORMATIONS PAR L'ORGANISATEUR

Les offres de voyages de l'organisateur sont rédigées de bonne foi en fonction des données disponibles lors de la rédaction. L'organisateur se réserve le droit de corriger les erreurs matérielles manifestes dans les informations fournies. Il y a acceptation explicite par les parties pour spécifier que les informations précontractuelles peuvent être modifiées avant la conclusion du contrat. Les informations données par téléphone par les préposés de l'organisateur sont toujours données sous réserve.

2. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

A l'acceptation par le voyageur du contrat de voyage, un acompte de minimum 30% du prix du voyage total sera demandé au voyageur. En fonction du montant et/ou de la nature du voyage, un second acompte pourra être demandé par l'organisateur. Le solde sera payable au plus tard 45 jours avant le départ du voyage. Les documents de voyage ne seront délivrés qu'après règlement du solde du prix total du voyage.

3. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR

Le voyageur peut résilier le contrat de voyage à tout moment avant le début du voyage à forfait sous réserve de payer à l'organisateur des frais de résiliation fixés forfaitairement comme suit (sauf conditions particulières mentionnées au programme) :

Jusqu'à 90 jours avant le départ : 30 % du prix total du voyage
De 89 à 60 jours avant le départ : 50 % du prix total du voyage
De 59 à 31 jours avant le départ : 75 % du prix total du voyage
De 30 à 0 jours avant le départ : le prix total du voyage

L'annonce de cette résiliation par le voyageur doit parvenir à l'organisateur par lettre recommandée ou par email et prend effet le jour même ou le premier jour ouvrable suivant la date de l'annonce, compte tenu des horaires de bureau de l'organisateur (du lundi au vendredi, jours fériés exclus) en ce qui concerne la détermination de date de résiliation. Lorsque le voyage a débuté, il n'y a plus aucun remboursement possible. Tout voyage interrompu ou abrégé pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

4. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur de voyage peut résilier le contrat de voyage à forfait si le nombre de personnes inscrites pour le voyage à forfait est inférieur au nombre indiqué dans le contrat. Dans ce cas, l'organisateur se doit de notifier la résiliation du contrat au voyageur, au plus tard vingt jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de plus de six jours ou dans le délai de sept jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de deux à six jours.

5. MODIFICATIONS DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur se réserve le droit d'effectuer des modifications mineures au contrat de voyage dans les limites fixées dans l'article 24 al. 2 et 3 de la dite loi. Conformément aux articles 19 à 23 de la loi relative à la vente de voyages à forfait publiée le 1/12/2017, l'organisateur se réserve le droit de modifier à la hausse ou à la baisse les prix du contrat, après sa conclusion et dans les modalités prévues par la dite loi.

En ce qui concerne des modifications significatives apportées par l'organisateur, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de la dite loi (document à disposition du voyageur).

6. CESSIION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR A UN TIERS

En ce qui concerne la cession du contrat de voyageur par le voyageur à un tiers, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de la dite loi (document à disposition du voyageur).

7. CARNET DE VOYAGE

Ce document final avant le départ du voyage fait partie intégrante du contrat de voyage. Il contient les dernières mises-à-jour des informations du voyage sauf informations communiquées en toute dernière minute provenant d'une source extérieure à l'organisateur.

Dans ce carnet figureront le nom et le n° de téléphone du responsable auquel le voyageur se référera en cas de problème et/ou de non-conformité.

Le voyageur sera tenu d'accepter que l'ordre dans lequel se dérouleront les visites peut changer par rapport au texte du carnet selon le conseil avisé du guide, au courant des circonstances locales l'exigeant éventuellement.

En ce qui concerne l'hébergement au cours des circuits organisés, sauf indication contraire, les chambres sont réservées en catégorie standard dans les hôtels mentionnés ou similaires. L'organisateur ne peut être tenu responsable d'éventuels inconvénients rencontrés concernant la chambre ou inhérents à la gestion hôtelière de l'établissement choisi. L'organisateur ou son délégué veilleront toutefois toujours à transmettre les demandes spécifiques au préalable et à solutionner les problèmes éventuellement rencontrés lors du séjour.

8. DOCUMENTS DE VOYAGE

Le voyageur doit, au départ du voyage, être en possession des documents nécessaires pour le voyage : passeport en état de validité, carte d'identité en cours de validité, visa, carte de vaccination si nécessaire. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de cette sorte de manquement éventuel.

9. HORAIRES DE VOLS ET SIEGESDANS L'AVION

Les horaires de vols sont communiqués sous réserve de changement par la compagnie aérienne opérant. L'organisateur, recevant du voyageur la demande de pré-réservation de place spécifique dans l'avion, ne peut la garantir formellement. La plupart des compagnies aériennes ne confirment jamais la pré-réservation de sièges dans l'avion et se réservent le droit de modifier toute pré-réservation de sièges à tout moment et sans préavis.

10. CONSCIENCE DES RISQUES

Le voyageur participant à un voyage de groupe doit être conscient, en fonction des informations fournies par l'organisateur, qu'un circuit peut comporter certains dangers dus au hasard mais aussi aux modes de déplacement, à la nature imprévisible, au relief escarpé ou à l'isolement de certaines contrées, aux maladies tropicales, au climat changeant etc. sans que cette liste ne soit exhaustive. Le voyageur a l'obligation de s'informer sur les conditions de santé de la destination.

11. PLAINTES ET LITIGES

Tout litige porté à la connaissance de l'organisateur, par lettre recommandée ou par email dans les 15 jours du retour et ne pouvant être tranché à l'amiable entre parties, sera soumis à la Commission de litiges Voyage ou, si c'est la volonté du voyageur, soumis au tribunal compétent de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles de rôle linguistique français.

12. ASSURANCE CONTRE L'INSOLVABILITE FINANCIERE

L'organisateur a souscrit une assurance couvrant ses clients contre sa propre insolvabilité financière auprès du Fonds de Garantie Voyages :



Assuré contre l'insolvabilité financière
par le Fonds de Garantie Voyages,
Av. de la Métrologie, 8B1130 Bruxelles
Tél.+32 (0)2/240 68 00 Fax +32 (0)2/240 68 08
www.gfg.be - mail@gfg.be
Lic Cat A 1652
01/07/2

Assurance Voyage

Document d'informations sur le produit d'assurance

Compagnies : Mutuaide Assistance, Agrément N° 4021137 – Entreprises d'assurance agréées en France et régies par le Code des assurances français
Produit : INDIVIDUEL CONFORT Belgique N° 5800

Mutuaide

Ce document est une présentation synthétique des principales caractéristiques du produit. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation pré contractuelle et contractuelle.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

INDIVIDUEL CONFORT Belgique est un contrat d'assurance destiné aux voyageurs dont l'objet est de couvrir les Assurés à l'occasion et au cours de leur voyage.



Qu'est-ce qui est assuré ?

L'assuré peut être couvert par l'une ou plusieurs des garanties suivantes selon la formule souscrite.

FORMULE « ANNULATION » :

✓ ANNULATION DE VOYAGE

Jusqu'à 20 000 € par personne

- Annulation maladie grave, accident corporel grave ou décès
- Annulation tout sauf
- Annulation toutes causes

FORMULE « ASSISTANCE PLUS » :

✓ BAGAGES

Jusqu'à 1 500 € par personne

✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT

- Rapatriement
- Frais médicaux
- Retour prématuré
- Prolongation du séjour
- Frais de recherche et de secours

✓ FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR

Jusqu'à 15 000 € par personne et 100 000 € par événement

✓ INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE

« Décès » Jusqu'à 15 000 € par personne

FORMULES « MULTIRISQUE » ET « COMPLEMENTAIRE

CARTE BANCAIRE » :

✓ ANNULATION DE VOYAGE

✓ BAGAGES

✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT

✓ FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR

✓ INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE

FORMULE « MULTIRISQUE AVEC EXTENSION EPIDEMIE » :

✓ Ensemble des garanties de la Formule « MULTIRISQUE »

✓ ANNULATION DE VOYAGE

- Annulation pour maladie grave suite à épidémie ou pandémie
- Annulation pour refus d'embarquement à l'aéroport, à la gare ferroviaire, à la gare routière ou portuaire de départ suite à prise de température
- Annulation en cas d'absence de vaccination contre le Covid 19

✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT

- Rapatriement (y compris en cas de maladie liée à une épidémie ou une pandémie)
- Téléconsultation avant départ
- Frais hôteliers suite à mise en quarantaine
- Soutien psychologique suite à mise en quarantaine
- Retour impossible
- Prise en charge d'un forfait téléphonique
- Valise de secours
- Garanties assistance complémentaire aux personnes en cas d'épidémie ou de pandémie



Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ Les conséquences de la défaillance de l'organisateur de voyage
- ✗ Les guerres civiles ou étrangères, les émeutes, actes de terrorisme, insurrections, mouvements populaires, rixes
- ✗ Les conséquences de la désintégration du noyau atomique ou toute irradiation provenant d'une source d'énergie présentant un caractère de radioactivité,
- ✗ Sauf dérogation : un tremblement de terre, une éruption volcanique, un raz de marée, une inondation ou un cataclysme naturel sauf dans le cadre des dispositions résultant de la Loi N° 82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles,



Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

Les principales exclusions du contrat

- ! Les frais engagés sans l'accord préalable du Service Assistance,
- ! Les conséquences des états alcooliques et la consommation de drogues, de toute substance stupéfiante mentionnée au Code de la Santé Publique, de médicaments et traitements non prescrits par un médecin,
- ! Les maladies préexistantes diagnostiquées et/ou traitées ayant fait l'objet d'une hospitalisation dans les six mois précédant la demande d'assistance.

Le contrat comporte par ailleurs certaines restrictions

- ! Le contrat doit être souscrit le jour de la réservation du voyage ou, au plus tard, la veille du 1er jour d'application du barème de frais d'annulation,
- ! Pour la garantie « Annulation de voyage », pour toute souscription postérieure à la date d'inscription au voyage, un délai de carence de 4 jours sera applicable à compter de la date de souscription du contrat.
- ! Pour les garanties Responsabilité civile à l'étranger et Individuelle Accident, l'assuré doit être domicilié en Europe ou Suisse.



Où suis-je couvert(e) ?

Les garanties s'appliquent dans le monde entier.



Quelles sont mes obligations ?

- A la souscription du contrat

L'Assuré est tenu de régler la cotisation.

L'Assuré est tenu de répondre exactement aux questions posées par l'Assureur notamment dans le formulaire de déclaration lui permettant d'apprécier les risques pris en charge.

- Encas des sinistre

- Au titre des garanties d'assurance, l'Assuré doit déclarer son sinistre dans les 5 jours ouvrés à partir du moment où il a connaissance du sinistre.

- Au titre des prestations d'assistance, l'Assuré doit contacter le plateau d'assistance et obtenir son accord préalable avant de prendre toute initiative ou d'engager toute dépense.

Dans tous les cas, l'Assuré est tenu de fournir à l'Assureur toutes pièces et documents justificatifs nécessaires à la mise en œuvre des garanties d'assurance et des prestations d'assistance prévues au contrat.



Quand et comment effectuer les paiements ?

La cotisation est payable à la souscription du contrat, par tout moyen de paiement accepté par l'agence de voyage.



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

Début de la couverture

Les garanties « Annulation de voyage » prennent effet le jour de la souscription du présent contrat.

Toutes les autres garanties prennent effet le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Droit de renonciation

Conformément à l'article L112-10 du Code des Assurances, l'Assuré qui souscrit à des fins non professionnelles un contrat d'assurance, s'il justifie d'une garantie antérieure pour l'un des risques couverts par ce nouveau contrat, peut renoncer à ce nouveau contrat, sans frais ni pénalités, tant qu'il n'a pas été intégralement exécuté ou que l'Assuré n'a fait intervenir aucune garantie, et dans la limite d'un délai de quatorze jours calendaires à compter de la conclusion du nouveau contrat.

Fin de la couverture

Les garanties « Annulation de voyage » expirent le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Toutes les autres garanties expirent le dernier jour du voyage (lieu de dispersion du groupe), avec une durée maximale de 90 jours consécutifs.



Comment puis-je résilier le contrat ?

La résiliation du contrat n'est pas autorisée.